

■ **DATE ET LIEU**

Jeudi 31 mai 2018, de 14h à 18h  
Maison du Barreau de Paris  
Rue de Harlay, 2  
F-75001 Paris

■ **INSCRIPTION**

Uniquement en ligne :  
[www.dbfbruxelles.eu/inscriptions](http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions)

■ **SUPPORT OBLIGATOIRE**

**85 € TTC.** Je m'inscris à l'après-midi et je souscris **automatiquement** au support de la formation :  
« *Jurisprudence de la CJUE 2017 - Décisions et commentaires* » (Bruylant, 2018). Le livre vous sera remis sur place ou envoyé par la poste à l'issue du Carrefour en cas d'empêchement.



■ **FORMATION PERMANENTE**

4h validées pour la formation continue obligatoire des avocats par le Conseil National des Barreaux

■ **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Délégation des Barreaux de France  
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1  
B-1040 Bruxelles  
Tél. : +32 (0) 2 230 83 31  
Fax : +32 (0) 2 230 62 77  
Email : [valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu)



# Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?



4<sup>e</sup> Carrefour annuel de droit européen

**Droits fondamentaux**  
**Économie numérique**  
**Cryptomonnaies**  
**Renvoi préjudiciel**  
**Brexit pour les avocats**  
**Droit pénal et droit social**

Organisé par Larcier Group en partenariat avec le Barreau de Paris et la Délégation des Barreaux de France

Jeudi 31 mai 2018  
Maison du Barreau de Paris



Aujourd'hui, le droit national ne fournit plus toutes les réponses aux litiges dans lesquels vous êtes engagés car le droit européen le complète, le précise, le contredit ou s'y substitue même parfois. Fort de ce constat, le Groupe Larcier organise depuis 2015 un Carrefour annuel de droit européen destiné à vous informer prioritairement des **dernières nouveautés** et **opportunités** que le droit européen offre.

En un après-midi, vous seront exposés les dernières **actualités** en matière de droits fondamentaux, d'économie numérique, de cryptomonnaies, de renvoi préjudiciel, de droit pénal et de droit social ainsi que les conséquences directes du Brexit sur la profession d'avocat.



Anticipez vos questions en adressant un email à [carrefoureuropeen@larciergroup.com](mailto:carrefoureuropeen@larciergroup.com)

- 14h00 ■ **Accueil**
- 14h15 ■ **Introduction**, par Fabrice PICOD, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, et Jean Jacques FORRER, président de la Délégation des Barreaux de France, avocat aux barreaux de Strasbourg et de Bruxelles (Liste E)
- 14h30 ■ **Quelles sont les grandes tendances récentes de la CJUE ?** par Manuel LOPEZ ESCUDERO et Massimiliano PUGLIA, référendaires à la Cour de justice de l'Union européenne
- 15h00 ■ **Comment l'économie numérique est-elle encadrée par le droit européen ?** par Celia ZOLYNSKI, professeur des universités
- 15h30 ■ **Le droit européen face au cryptomonnaies**, par Francesco MARTUCCI, professeur des universités
- 15h45 ■ **Quelles sont les conséquences du Brexit pour les avocats ?** par Florent LOYSEAU de GRANDMAISON, avocat, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, secrétaire de la sous-commission Brexit du Barreau de Paris, Jean-Paul HORDIES, avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, maître de conférences à Sciences Po Paris et Massimo CONDINANZI, professeur à l'Université de Milan
- 16h15 ■ **Pause-café**
- 16h30 ■ **Ateliers thématiques :**
- **Actualités du renvoi préjudiciel**, par Jean-Paul HORDIES, avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, maître de conférences à Sciences Po Paris, et Laurent COUTRON, référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne (animateur : Jean Jacques FORRER, président de la Délégation des Barreaux de France, avocat aux barreaux de Strasbourg et de Bruxelles (Liste E)) ;
  - **Actualités du droit pénal européen : Parquet européen anti-fraude, mandat d'arrêt européen et accès aux documents**, par Vincent ASSELINEAU, avocat, vice-président de l'ECBA (animateur : Florent LOYSEAU de GRANDMAISON, avocat, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris, secrétaire de la sous-commission Brexit du Barreau de Paris) ;
  - **Actualités du droit social européen : les ordonnances Macron sont-elles conformes au droit social européen ?**, par Catherine BOINEAU, of counsel, médiateur agréé CMAP, Présidente de FRANCAVOKA, et Sophie ROBIN-OLIVIER, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (animateur : Nathalie ATTIAS, présidente de la Commission droit social de l'ACE, avocate, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris).
- 18h15 ■ **Clôture**